

PROGRAMME DE FORMATION PASSERELLE A2 vers A

OBJECTIFS Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kw

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS Avoir au moins 2 ans de permis de conduire de la catégorie A2

La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2

QUALIFICATION DES INTERVENANTS Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) et de la MENTION DEUX ROUES.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Véhicules de la catégorie 2 ROUES supérieure à 35 KW adapté à l'enseignement.
- Fiche de suivi d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 20 personnes
Leçon pratique pouvant être collective avec un véhicule par élève

PROGRAMME La formation s'organise autour de 3 thèmes d'enseignements suivants : Formation pratique hors circulation/ en circulation/ sensibilisation aux risques

La formation pratique hors circulation doit permettre l'acquisition des compétences et connaissances suivantes : Équipements indispensables, connaissance des principaux organes du véhicule, maîtrise technique du véhicule hors circulation

La formation en circulation doit permettre de connaître : l'utilité et le respect des règles, de l'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers, des facteurs et de la prise de conscience des risques, l'utilité de maîtriser les savoirs faire et techniques simples indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite, travailler sur le processus détection-analyse-décision-action

Sensibilisation aux risques : Risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et aux accidents les caractéristiques les impliquant/ la vitesse et ses conséquence/ le comportement du conducteur

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS Évaluations continues et de synthèse correspondant au niveau de compétences visées au programme

SANCTION VISÉE Permis de conduire de la catégorie A (sans examen)

DURÉE DE LA FORMATION Obligation légale : 2H de formation théorique et 5 h de formation pratique, déterminée lors de l'évaluation de départ puis adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne.

COURS EXPLIQUES :

Mardi de 18h à 19h et de 19h à 20h
Jeudi de 19h à 20h et de 20h à 21h

BUREAU OUVERT :

Mardi, Jeudi de 10h à 13h et de 15h à 19h
Mercredi, Vendredi de 15h à 19h
Samedi de 10h à 13h et de 15h à 18h

Agrément E 1709400100

SAS au capital de 5 000,00 € - RCS Créteil B 825 128 648 - N° SIREN : 825 128 648 N° TVA intracommunautaire : FR82 825128648 - code APE Entreprise (NAF) : 8553Z